

**RAPPORT D'ACTIVITE
PORTANT SUR L'ANNEE 2013**

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DE L'AVEYRON**

Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement de l'Aveyron est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

534 dossiers de surendettement ont été déposés en 2013, soit une réduction de 3 % par rapport à 2012 ; 38 % de ces dossiers étaient des redépôts contre 33 % l'année précédente.

Une forte baisse des dépôts a été enregistrée au 1^{er} trimestre, immédiatement compensée au second puis une quasi stagnation au 2^{ème} semestre. L'observation mensuelle des dépôts révèle toutefois une grande irrégularité, plus prononcée que les années précédentes.

Recevabilité et orientation

539 dossiers ont été examinés en recevabilité, soit une progression annuelle de 3 % qui a permis de poursuivre la réduction des stocks de dossiers en instance de décision de recevabilité déjà largement amorcée en 2012.

Les orientations vers une procédure de rétablissement personnel ont progressé de près de 11 % avec 217 dossiers, dont 14 avec liquidation judiciaire. Cela représente 38,5 % des dossiers traités contre 29 % en 2012 et également 29 % au niveau régional pour 2013. Il s'agit des dossiers pour lesquels aucune perspective d'amélioration de la situation financière des débiteurs ne pouvait être anticipée par la Commission.

Solutions amiables, imposées ou recommandées en application des articles L.331-7-1 et L.331-7-2 du Code de la consommation

317 dossiers ont été traités en phase amiable, en réduction de 9 % par rapport à 2012 avec un nombre de plans conclus de 198 contre 239, soit une forte réduction de 17 % alors que le nombre d'échecs de négociation a progressé de 10 %, passant de 108 à 119. Le taux de plans conventionnels signés dans l'Aveyron reste néanmoins nettement supérieur au taux régional avec respectivement 34,3 % et 29,5 %.

Pour 90 % des échecs, les débiteurs demandent à bénéficier de mesures imposées ou recommandées. C'est ainsi que 107 mesures ont été élaborées, en progression de 5 % sur 2012, mais ne représentant que 15,9 % des dossiers traités contre 21 % dans la région et près de 24,4 % au plan national.

¹ « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Mesures pérennes et mesures provisoires

Les membres de la Commission et le Secrétariat sont particulièrement vigilants pour privilégier l'élaboration de mesures pérennes et éviter des mesures provisoires. Ceci n'a pas empêché, après une nette réduction en 2012, une nouvelle progression du taux des redépôts qui est passé de 33 % à 38 %. La forte progression des procédures de rétablissement personnel et, dans une moindre mesure, des demandes de mise en œuvre de mesures imposées ou recommandées devrait logiquement permettre de retrouver progressivement un rythme de redépôts plus faible.

Relations de la commission et de son secrétariat avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers.

Relations avec les tribunaux :

Le secrétariat de la Commission a organisé une réunion de concertation avec les juges du département et les membres des greffes. Au-delà des excellents contacts permanents pour le traitement quotidien des dossiers, cela a donné lieu à des échanges constructifs. Il a été notamment évoqué les cas de plus en plus fréquents de dossiers pour lesquels une procédure de saisie du logement principal est engagée afin de mieux coordonner nos actions respectives pour optimiser autant que possible les intérêts des créanciers et des débiteurs.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion :

Le secrétariat de la commission dispose d'un contact auprès de la CCAPEX afin de mettre en place une coopération entre les deux services lorsque cela s'avère utile pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsion des ménages surendettés.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Le secrétariat a assuré 6 sessions de formation ayant rassemblé 66 travailleurs sociaux. Deux sessions ont été organisées à Millau, l'une spécialement pour une association s'occupant de handicapés et gérant un CAT, un foyer et une maison de retraite, l'autre destinée à un public plus large de travailleurs sociaux à l'occasion de la journée annuelle de la Banque de France à Millau. Les autres sessions ont eu lieu à Rodez pour des travailleurs sociaux du Conseil général, de la MSA et de la CPAM ainsi que pour des agents de la CAF.

De nouvelles actions sont d'ores et déjà programmées pour 2014 à Villefranche de Rouergue, Decazeville et Espalion. Parallèlement, des contacts ont été noués fin 2013 avec les mandataires judiciaires et devraient aboutir prochainement à l'organisation de formations.

Relations avec les associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière :

Le projet de convention de partenariat entre la Banque de France et le Conseil général pour l'instauration d'un Espace de Conciliation Bancaire a été intégré en 2013 dans le Plan Départemental de Lutte contre la Pauvreté et pour l'Insertion Sociale. La convention sera signée le 11 février 2014 et prévoit une collaboration avec des associations partenaires pour mobiliser du personnel qui sera accueilli dans les locaux du Conseil général et formé par le Secrétariat de la Commission.

Un deuxième projet de convention est en cours d'étude entre la Banque de France et le Centre Départemental d'Accès au Droit, le Secrétariat de la Commission assurant la formation des salariés du CDAD.

Des projets de formation pourraient également aboutir en 2014 d'une part avec le Centre de Formation des agents territoriaux (pour les secrétaires de mairie du département) et, d'autre part, avec le lycée Querbes dans le cadre de la formation bac + 2 des spécialistes en économie sociale et familiale.

Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure :

- Des difficultés ont été assez fréquemment rencontrées avec les mandataires de justice en raison de leur méconnaissance de la procédure. Des relations ont été nouées et des formations sont en cours d'organisation.
- Des refus de plans avec abandon de créances et des contre propositions de plans provisoires pour 2 ans sont toujours à regretter, même s'ils sont moins nombreux que les années précédentes.
- La suspension des voies d'exécution n'est pas toujours effective à la suite de la recevabilité.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées :

- Nous rencontrons toujours des difficultés pour appréhender les perspectives d'amélioration de la situation financière de surendettés en recherche d'emploi
- Les difficultés persistent également pour évaluer les ressources potentielles des surendettés dans les cas ci-dessous :
 - Liquidation prochaine d'une pension de retraite
 - Réévaluation trimestrielle de RSA
 - Évaluation du montant de l'APL
- Difficultés de traitement des dossiers de personnes en congés de longue maladie.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure :

- Certains créanciers ne répondent pas, ou jamais, à nos propositions de plan
- ou ne répondent pas temporairement en fonction de leurs contraintes propres et de leurs priorités.
- Coupures d'électricité chez les débiteurs à la suite de PRP.

Autres difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure :

Nous rencontrons également encore des difficultés pour le rétablissement par la CAF de l'Aide Personnalisée au Logement après la décision de recevabilité.

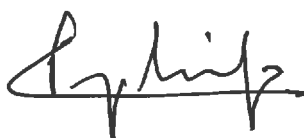
Les surendettés rencontrent également des difficultés, dont ils n'ont d'ailleurs pas toujours conscience, dans la mise en œuvre des mesures décidées par la Commission. L'accompagnement par un travailleur social serait bienvenu dans la plupart des dossiers.

Rodez, le 11 février 2014

Signatures précédées de la mention manuscrite « Le rapport de l'activité de l'année 2013 est approuvé »

Le rapport de l'activité de l'année 2013 est approuvé
Le rapport de l'activité de l'année 2013 est approuvé

Le Président,



Cécile POZZO di BORGO
Préfet de l'Aveyron

Le Secrétaire,



Philippe SAIGNE-VIALLEIX
Directeur départemental
de la Banque de France

Annexe n°1 du rapport d'activité
Données d'activité

	année 2013	année 2012	Variation 2013 / 2012
Dossiers déposés (en nombre)	534	550	-2,9%
Dont proportion de redépôts (en%)	38,42%	33,08%	5,3
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nombre)	539	522	3,3%
- Dossiers recevables (1)	520	497	4,6%
- Dossiers irrecevables (A)	20	25	-20,0%
Décisions d'orientation des Commissions (en nombre)	537	515	4,3%
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (LJ)	217	196	10,7%
- vers une procédure amiable	320	319	0,3%
Mesures de rétablissement personnel (en nombre) (B)	217	192	13,0%
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	203	185	9,7%
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	14	7	100,0%
Phase amiable (en nombre)	317	347	-8,6%
- Plans conventionnels conclus (C)	198	239	-17,2%
- Constats de non accord entérinés	119	108	10,2%
Demandes de mise en œuvre de la phase des mesures imposées et recommandées (MIR) (en nombre)	107	102	4,9%
Mesures imposées et recommandées élaborées par les Commissions (en nombre) (D)	92	99	-7,1%
- Mesures imposées élaborées	41	34	20,6%
- Mesures recommandées élaborées	51	65	-21,5%
<i>dont mesures de suspension d'exigibilité</i>	18	16	12,5%
Dossiers clôturés toutes phases (en nombre) (E)	36	62	-41,9%
Autres sorties (dont dossiers jugés irrecevables) (F)	14	7	100,0%
Dossiers traités par les Commissions (en nombre) (A+B+C+D+E+F)	577	624	-7,5%
Renvoi des dossiers par les juges aux Commissions (en nombre)	1	4	-75,0%
Recommandations homologuées par les juges (en nombre)	257	243	5,8%

Structure de décision de la commission

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	6,24%	11,75%	11,98%
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	38,47%	29,29%	28,40%
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	34,32%	29,54%	27,50%
Part des mesures imposées ou recommandées (en % des dossiers traités)	15,94%	21,70%	24,35%
Divers dont clôtures après orientation ou dossiers déclarés irrecevables par le juge (en % des dossiers traités)	5,03%	7,72%	7,77%
Données complémentaires sur les décisions de recevabilité et d'orientation			
Proportion de dossiers examinés pour recevabilité et déclarés irrecevables(en %)	3,71%	8,03%	7,71%

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

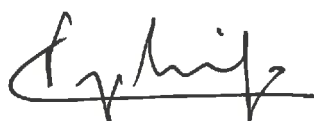
Année 2013 – Données de la commission

	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global %	Endettement moyen en €	Dossiers concernés en %	Nombre moyen de dettes en unité
Dettes financières	16 042,34	474	2 265	79,59%	33 844,61	91,15%	4,78
Dont Dettes financières immobilières	6 615,04	69	144	32,82%	95 870,16	13,27%	2,09
Dont Dettes financières consommation	9 065,39	425	1 729	44,97%	21 330,33	81,73%	4,07
Dont Autres dettes financières	361,91	301	392	1,80%	1 202,37	57,88%	1,30
Dettes de charges courantes	1 767,22	418	2 040	8,77%	4 227,81	80,38%	4,88
Autres dettes	2 347,87	284	689	11,65%	8 267,17	54,62%	2,43
Endettement global	20 157,44	520	4 994	100,00%	38 764,31	100,00%	9,60

Année 2013 – Données de la région

	Encours des dettes en milliers €	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global %	Endettement moyen en €	Dossiers concernés en %	Nombre moyens de dettes en unité
Dettes financières	258 683,14	7 220	36 542	79,69%	35 828,69	91,90%	5,06
Dont Dettes financières immobilières	110 098,87	1 005	2 062	33,92%	109 551,11	12,79%	2,05
Dont Dettes financières consommation	142 226,55	6 664	28 515	43,81%	21 342,52	84,83%	4,28
Dont Autres dettes financières	6 357,72	4 553	5 965	1,96%	1 396,38	57,96%	1,31
Dettes de charges courantes	30 689,34	6 321	25 196	9,45%	4 855,14	80,46%	3,99
Autres dettes	35 243,08	4 535	10 727	10,86%	7 771,35	57,73%	2,37
Endettement global	324 615,56	7 856	72 465	100,00%	41 320,72	100,00%	9,22

Le Président,



Cécile POZZO di BORGO
Préfet de l'Aveyron

Le Secrétaire,



Philippe SAIGNE-VIALLEIX
Directeur départemental
de la Banque de France